CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le septième (7e) jour du mois de juin 2021, au 505-A rue Saint-Laurent, les élus ayant donné leur consentement pour tenir la séance à cet endroit, selon les normes sanitaires en période de pandémie de la Covid-19. La séance étant diffusée via le Facebook de la Municipalité et enregistrée via visio-conférence zoom.  Sont présents : Madame Diane Dufour et Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller demeure vacant.  Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.  **Rés # 21-06-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS** |
| CONSIDÉRANT l’énoncé du Premier Ministre, Monsieur François Legault, relativement aux nouvelles mesures sanitaires sur la pandémie de la COVID-19, en date du 6 janvier 2021 ;  CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;  EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer :  CONSIDÉRANT QUE le projet d’ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ; | |

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-06-02 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en y enlevant le point suivant :

7.3.3 Demande d’aide financière dans le Programme du fonds de la région de la Capitale-Nationale.

**Rés # 21-06-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 21-06-04 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2008453 à C2008477, L2100016 à L2100019,

M0018454 et P2100156 à P200199) 694 598,78 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 60 876,07 $
* Frais de déplacement 434,66 $

**TOTAL 755 909,51 $**

**Note RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020**

En vertu de l’article 176.2 du Code municipal monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité via notre bulletin municipal le « Haut-Parleur », édition de juin 2021 et publié sur le site WEB de la municipalité.

**Rés # 21-06-05 ADOPTION DE LA CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L’ANNÉE 2021**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter la cédule de vacances des employés pour l’année 2021, soit :

Madame Sylvie Foster

- du 18 juillet au 07 août 2021 (3 semaines)

- du 29 août au 11 septembre 2021 (2 semaines)

Monsieur Gérald Bouchard

- du 20 juin au 03 juillet 2021 (2 semaine )

- du 08 août au 21 août 2021 (2 semaines)

- 5 jours mobiles (1 semaine )

Madame Christine Dufour

- du 04 juillet au 17 juillet 2021 (2 semaines)

- du 22 août au 28 août 2021 (1 semaine )

- du 12 septembre au 18 septembre 2021 (1 semaine )

- 5 jours mobiles (1 semaine )

Madame Johanne Dallaire

- du 06 juin au 12 juin 2021 (1 semaine )

- du 25 juillet au 07 août 2021 (2 semaines)

Monsieur Sylvain Fortin

- du 11 juillet au 17 juillet 2021 (1 semaine )

- du 22 août au 28 août 2021 (1 semaine )

- du 07 novembre au 20 novembre 2021 (2 semaines)

- 5 jours mobiles (1 semaine )

Monsieur Régis Desbiens

- du 18 juillet au 31 juillet 2021 (2 semaines)

- du 29 août au 11 septembre 2021 (2 semaines)

- 5 jours mobiles (1 semaine )

Monsieur Gérard Maltais

- du 18 juillet au 31 juillet 2021 (2 semaines)

- du 08 août au 14 août 2021 (1 semaine )

- du 22 août au 28 août 2021 (1 semaine )

- du 10 octobre au 16 octobre 2021 (1 semaine )

Monsieur Jérôme Tremblay

- du 30 mai au 05 juin 2021 (1 semaine )

- du 26 septembre au 02 octobre 2021 (1 semaine )

- 5 jours mobiles (1 semaine )

**Rés # 21-06-06** **ADOPTION D’UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter une « *Politique en matière de santé et de sécurité du travail* » à la Municipalité de Saint-Siméon.

La présente politique sera remise à tous les employés de la Municipalité.

**Rés # 21-06-07 ADOPTION D’UNE POLITIQUE SUR LA DÉCLARATION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter une « *Politique sur la déclaration des lésions professionnelles* » à la Municipalité de Saint-Siméon.

La présente politique sera remise à tous les employés de la Municipalité.

**Rés # 21-06-08 ADOPTION D’UNE POLITIQUE D’ASSIGNATION TEMPORAIRE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter une « *Politique d’assignation temporaire* » à la Municipalité de Saint-Siméon.

La présente politique sera remise à tous les employés de la Municipalité.

**Rés # 21-06-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 261, SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 227 SUR LE MÊME SUJET**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 261, sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement N° 227 sur le même sujet.

**Rés # 21-06-10** **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 263, modifiant le règlement N° 12 sur la délégation de compétence, autorisant le directeur des travaux publics et son adjoint, en cas d’absence de la secrétaire-trésorière, du secrétaire-trésorier adjoint ainsi que de la secrétaire de la municipalité le pouvoir d`autoriser des dépenses en certaines matières.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 21-06-11 ENTENTE AVEC NOTRE MRC POUR LE SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de conclure une entente avec la MRC de Charlevoix-Est, relativement à la desserte du service de pinces de désincarcération sur le TNO de Sagard. Le coût de ladite entente est de 3 000 $/an avec une indexation annuelle de 2%. Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale, Sylvie Foster sont autorisés à signer celle-ci.

**Rés # 21-06-12 RÉSOLUTION D’INTENTION D’ACHAT D’UNE MOTONEIGE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’aviser l’entreprise « ADRENALINE SPORTS » de notre intention de procéder à l’achat d’une motoneige « Skandic SWT 900 Ace WT 1,5 », selon sa soumission au prix de 15 849 $ (plus taxes), et ce, d’ici l’automne 2021.

**Rés # 21-06-13 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 262 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 114**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 262 modifiant le règlement 114 sur la sécurité publique.

**Rés # 21-06-14 ABROGER LA RÉSOLUTION N° 21-04-13, RELATIVE À LA VENTE DU CAMION « CHEVROLET EXPRESS 3 500 »**

CONSIDÉRANT que la « Canadian Peace and Security Officers Training Association » n’a pas rempli ses obligations, relativement à l’achat du camion « Chevrolet Express 3 500, année 2008 », portant le numéro de série « 1GBJG316881119591 » ;

POUR

CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abroger la résolution N° 21-04-13, relative à la vente du camion « Chevrolet Express 3 500 ».

**Rés # 21-06-15 VENTE DU CAMION « CHEVROLET EXPRESS 3 500 »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à la vente de notre camion de service en incendie de marque « Chevrolet Express 3 500 – 2008 » dont le numéro de série est « 1GBJG316881119591 ». Les soumissions devront reçues au plus tard le 23 juin 2021 à 11 h 00. Le prix de base est de 10 000 $.

**Rés # 21-06-16 FAUCHAGE DES FOSSÉS PORT-AU-PERSIL ET DE BAIE-DES-ROCHERS**

Après avoir demandé des prix auprès d’entrepreneurs régionaux pour le fauchage des fossés aux abords des rues des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder le contrat à celui ayant déposé la plus basse offre, soit à M. Daniel Gaudreault au prix soumis de 1 500 $ plus les taxes. Les travaux devront être exécutés vers la mi-juillet 2021.

**Rés # 21-06-17 PONT DE LA RIVIÈRE DE PORT-AU-PERSIL - MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR CONCLURE UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) a invité la Municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est à participer à une visioconférence, le 8 mars 2021, relativement à la reconstruction du pont de la rivière de Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Municipalité de Saint-Siméon et de la MRC ont été informés que l'appel d'offres pour la reconstruction du pont de la rivière de Port-au-Persil sera lancé, par le MTQ, à l'automne 2021 afin que les travaux débutent au printemps 2022;

CONSIDÉRANT que selon une étude hydraulique produite par Tétra-Tech en 2020, sous l'autorité de la MRC, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Siméon, laquelle a été soumise au MTQ, des travaux complémentaires seraient requis, en plus de la reconstruction du pont;

CONSIDÉRANT que le MTQ propose à la Municipalité de Saint-Siméon d'inclure lesdits travaux complémentaires à même leur devis d'appel d'offres, afin de synchroniser tous les travaux;

CONSIDÉRANT que pour permettre au MTQ d'intégrer ces travaux complémentaires à leur devis, les responsables du ministère ont demandé à ce que la Municipalité de Saint-Siméon manifeste son intérêt à conclure une entente de collaboration;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Siméon manifeste son intérêt en vue de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), relativement aux travaux complémentaires requis, lors de la reconstruction du pont de la rivière de Port-au-Persil par le MTQ selon les recommandations de l'étude hydraulique produite par Tétra-Tech, et ce, en lien avec le dossier du pont de la rivière de Port-au-Persil.

**Rés # 21-06-18 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D’ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L’HIVER 2020-2021**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l’hiver 2020-2021 ", par *Excavation Pascal Lavoie,* ont étéréalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d`exécution de ce contrat, pour l`hiver 2020-2021, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 851 $ (taxes incluses).

**Rés # 21-06-19 INCITATIF À LA VACCINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Sur proposition monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers qu’afin de reprendre une vie « normale » et par mesure préventive, d’aviser les employés municipaux que ceux qui se feront vacciner contre la Covid-19 bénéficieront d’un congé payé à la date qui leur convient durant l’année 2021.

L’employé aura droit à une demi-journée de congé par dose cumulable en une (1) journée complète.

Une preuve de vaccination devra être fournit à la secrétaire ainsi qu’un préavis à son supérieur. À noter que le congé alloué n’est pas monnayable.

**Rés # 21-06-20 PROJET RÉCIM – RATIFIER « PAIEMENT FINAL » À CONSTRUCTION VICTO**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier le versement du « paiement final », soit 12 315,39 $, à Construction VICTO pour les travaux de restauration du centre des loisirs de Baie-des-Rochers. La partie non subventionnée du projet sera payée à même le règlement « parapluie » N° 239.

**Rés # 21-06-21 CONTRAT DE PLANTATION DES FLEURS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un contrat à madame Nada Tremblay, de Saint-Siméon, pour procéder à la plantation des fleurs pour 2021. Le montant du contrat de main d’œuvre est de 3 780 $ pour la Municipalité (coût des fleurs inclus) et de 205 $ pour le camping municipal (coût des fleurs inclus). Il est à noter que la facture du camping sera payée à même le budget du camping.

**Rés # 21-06-22 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAAR »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d’aide financière de 2 000 $ auprès du Secrétariat à la Capitale-Nationale, dans le cadre du « programme d’appui aux actions régionales (PAAR) » relativement à l’événement « *Saint-Siméon en Chansons »*. Que la Municipalité accepte de payer la partie non subventionnée dudit programme.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d’aide financière.

**Rés # 21-06-23 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RÉCIM »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d’aide financière dans le cadre du Programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), aux fins de rénover la « cuisine collective » du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay. Que la Municipalité accepte de payer la partie non subventionnée dudit programme.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 21-06-24 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EPRT »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d’aide financière dans le cadre du programme Entente Partenariale en Région Touristique (EPRT) aux fins de construire une passerelle amovible sur le quai brise lame de Saint-Siméon.

Que la Municipalité s’engage à payer la partie non subventionnée dudit programme.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 21-06-25 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DU FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE** **»**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière, dans le cadre du Programme du Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour le projet de « prédémarrage du potentiel de développement d’une station touristique de ski hors-piste ».

Mme Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents à cet effet.

**Rés # 21-06-26 DEMANDES D’ORDONNANCES POUR NUISANCES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de mandater nos procureurs, Morency, Société d’avocats, pour qu’ils requièrent, auprès d’un juge de la Cour du Québec de La Malbaie, les demandes d’ordonnance nécessaires pour régler les causes d’insalubrité sur les terrains des propriétés portant les matricules suivants « 5213-65-4555 et 5213-85-2430 » situées sur le territoire de notre municipalité et empêcher qu’elles ne se manifestent à nouveau. Ladite firme est aussi mandatée pour obliger ces propriétaires concernés à respecter notre réglementation d’urbanisme.

**Rés # 21-06-27 PERMIS DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de construction d’une remise attenante sur la propriété sise au 680 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-33-8679 – lot 5 728 614).

Le tout devant s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 21-06-28 PERMIS DE CONSTRUCTION D’UN GARAGE DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de construction d’un garage sur la propriété sise au 1012 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895-61-5299 – lot 5 728 626).

Le tout devant s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 21-06-29 PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 975 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895-83-1104 – lot 5 728 635).

Le tout devant s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 21-06-30 PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE LA RUE GAUTHIER**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 106 rue Gauthier (matricule 5100-43-3206 – lot 5 729 073).

**Rés # 21-06-31 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DANS LE PROGRAMME « PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPE RÉGIONALE » POUR LE PROJET « SKI HORS-PISTE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière de 5 900 $ à la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du programme « Projets structurants – Enveloppe régionale », en rapport à une étude de prédémarrage de la possibilité de faire du « ski hors-piste » dans le secteur du Mont des Taillis

Que madame Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents relatifs à ladite demande.

**Rés # 21-06-32 EMBAUCHE D’UN PROFESSIONNEL POUR PRÉPARER UN MONTAGE FINANCIER POUR LE PROJET « SKI HORS-PISTE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de « M. Bruno Belliveau » pour procéder à une étude et un montage financier en rapport avec la possibilité de faire du « ski hors-piste » dans le secteur du Mont des Taillis et du Mont des Américains. Les frais reliés à ces travaux sont de 3 900 $ (plus taxes si applicables).

**Rés # 21-06-33 EMBAUCHE D’UNE FIRME POUR PRÉPARER UN PLAN D’ACTION POUR LE PROJET « SKI HORS-PISTE »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de la firme « Positiv » pour préparer un plan d’action en rapport avec la possibilité de faire du « ski hors-piste » dans le secteur du Mont des Taillis et du Mont des Américains. Les frais reliés à ces travaux sont de 5 000 $ (plus taxes).

**Rés # 21-06-34 OFFRE D’EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à un appel d’offres pour l’embauche d’un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

**Rés # 21-06-35 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la recommandation du comité de sélection et d’embaucher les monitrices suivantes pour le Camp de Jour 2021, soit : Marie-Michèle Desbiens, Adélia Harvey, Lysanne Tremblay, et Mathilde Tremblay.

**Rés # 21-06-36 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Centre de prévention du suicide de Charlevoix 50,00 $

- Société d’Histoire de Charlevoix 50,00 $

**Rés # 21-06-37 PRIX INSPIRATION 2021 DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de soumettre les candidatures des commerces ci-après, dans le cadre du « Prix Inspiration 2021 - Volet Covid-19 », de la Fédération des Villages-relais du Québec :

- le Dépanneur Saint-Siméon, dans la catégorie « Restauration »;

- le Marché Tradition, dans la catégorie « Essence et alimentation.

**Rés # 21-06-38 COTISATION À L’ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC**

Sur suggestion de l’Association des plus beaux villages du Québec, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est de verser à notre Municipalité, un montant équivalent à notre contribution annuelle 2021 à ladite association, soit 1 017,75 $, ce qui sert à promouvoir la croissance économique de tous les commerces touristiques de notre région grâce à la présence d’un ou de plusieurs villages reconnus comme attraits incontournables de la MRC.

**Rés # 21-06-39 APPUI AU MAINTIEN D’UN SERVICE DE NOUVELLES LOCALES**

CONSIDÉRANT la valeur historique et le rôle stratégique de la station CKRT-TV pour Rivière-du-Loup, le Kamouraska, le Témiscouata, les Basques, Charlevoix, L’Islet de même que pour la grande région d’Edmundston, et ce, depuis les soixante (60) dernières années;

CONSIDÉRANT la décision de la Société Radio-Canada de ne pas renouveler l’entente d’affiliation avec la station CKRT-TV menant à la fermeture définitive de celle-ci le 31 août 2021;

CONSIDÉRANTle rôle social et l’engagement financier de la station qui retourne une part importante de ses revenus en services à la communauté;

CONSIDÉRANT la nécessité pour toute une population, ses visiteurs et le milieu des affaires de se prévaloir d’une information locale et régionale de grande valeur;

CONSIDÉRANT l’importance de maintenir des emplois de qualité en région;

CONSIDÉRANT l’attachement des gens de la région pour leurs stations de télévision locale et leurs émissions de télévision, plus particulièrement leur bulletin de nouvelles;

CONSIDÉRANTla volonté indéfectible des dirigeants de Télé Inter-Rives à réaliser des productions régionales répondant aux souhaits et volontés des communautés locales;

CONSIDÉRANTl’apport économique des autres stations de Télé Inter-Rives pour nos régions;

CONSIDÉRANTnotre inquiétude sur l’avenir des autres stations de Télé Inter-Rives s’il n’y a pas d’entente de protection commerciale entre la Société Radio-Canada et la direction de Télé Inter-Rives;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

- d’appuyerle transfert du *Fonds pour les nouvelles locales indépendantes* (FNLI) vers la station CFTF de Rivière-du-Loup afin d’assurer le maintien d’une production de nouvelles à reflet local;

- de permettre ainsi la consolidation de plus de quatre-vingts postes à temps plein en région;

- d’autoriser la transmission de cette résolution au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC).

**Rés # 21-06-40 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D’UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d’enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d’œuvrer à l’amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l’obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d’assumer le devoir de mémoire et d’honorer les victimes;

EN

CONSÉQUENCE sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Siméon joigne sa voix au conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l’annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d’éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l’épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l’Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu’à la FQM.

**Note REMERCIEMENTS**

Monsieur le conseiller Dany Tremblay propose une motion de remerciements à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour son appui auprès de la MRC de Charlevoix-Est, relativement à notre demande de modification au « Schéma d’aménagement et de développement.

**CORRESPONDANCE :**

* **COMITÉ ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX**

Demande de participation au projet de « Route bleue ».

* **M. GUY BERNARD**

Stationnement sur les quais et les haltes-routières.

* **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ DES LACS**

Appuie au projet intégré de la MRC de Charlevoix-Est.

* **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION**

Partage de la croissance d’un point de la taxe de vente du Québec (TVQ).

* **MME TAMARA FECTEAU**

Offre d’emploi.

**Rés # 21-06-41 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 58.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale